CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

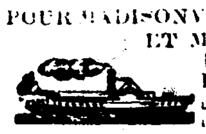

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroit sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lieu par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp No. 27.

10 avril.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

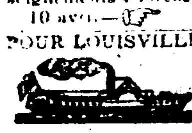

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, No. 28, Nouvelle-Levée.

25 mars

A VENDRE.

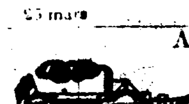

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.

10 fev.

POUR LE HAVRE.

Le navire SAREH PARKER, capitaine West, partira positivement le 20 du courant; il peut prendre 2 ou 3 passagers, s'adresser à bord, ou à J. MAGER

12 av

POUR BORDEAUX.

La belle barque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai ayant presque son chargement engagé. Pour le reste, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE, rue Royale, No. 118

12 avril

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, WARSAW, capitaine Hul, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à I. OGDEN & Co, No. 60, rue Gravier.

11 avril

POUR LA HAVANE.

La goëlette espagnole INTREPIDA, capitaine Neira, partira le 10 du courant. Pour le passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à GARCIA, BUYO & Co, rue Ste. Anne, No. 34.

8 avril

POUR BORDEAUX.

La barque française BALLOCHAN, capitaine Dufour, pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.

POUR BARCELONE.

Le navire fin voilier ADELAIDE, capitaine Ecolma, ayant tout son chargement engagé, partira mardi prochain. Pour passage s'adresser à J. FRAYS & Fils.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe CONSTELLATION, capitaine T. B. Sampson, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles, ou passage, pour lequel il a de bons emménagemens, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO, rue Toulouse, No. 20

2 avril

POUR BALTIMORE.

Le brick BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bental, maintenant en chargement, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à TIERNAN, CUDDY & Co, encoignure Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

La goëlette CALLIS, doublée en cuivre, fine voilière, capitaine C. D. Pool, du port de 1000 barils, est prête à recevoir du fret immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29

POUR LE HAVRE.

Le navire CREOLE, capitaine Page, partira [illegible] courant, et peut accommoder quelques passagers dans la chambre, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe MARENGO, capitaine B. Wood, partira pour le 1er. mai prochain. Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No. 59.

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine R. Potter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GAUTHIER & BOUTIN.

2 avril

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, SARAH & CAROLINE, capitaine Frener, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale No. 117

13 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à I. OGDEN & Co, rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fr. PERRET & GALLY, rue Royale, No. 59

18 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 8 à 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour frêt et pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à I. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 2 ou 300 balles, s'adresser à J. LE BLANC, rue Royal, No. 103

8 mars

A FRETER.

La goëlette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Wilderschoff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

4 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus. LINCOLN & GREEN.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 90 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 mars B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser à

5 fév T. NICOLET & Co.

MS. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre; 1000 sacs café vert de la Havane; 18 caisses sucre blanc; 5 do. brun; 500,000 cigarres de tout prix et de toutes qualités; 23 barriques vin de St Julien; 12 do Haut Brion; 40 do. Haut Talence; 50 do. vieux Montferrand; 4 do Larose 1827; 4 do Braine Mouton de 1827; 4 do. L. Rite 1827; 500 caisses do. do. Médoc; 16 do. Curaçao; 13 pipes Brandi.

2 avril

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 12 de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

25 mars

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 23 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte des successions de Mathé Firmin Perreault, et Hortense Mathé alias Toutant, veuve de Firmin Perreault, h. c. l., les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVE.

Julie, négresse américaine, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière.

Jenny, négresse américaine, âgée de 16 ans, gardienne d'enfans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un demi Terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, près de cette ville, désigné sur le plan du dit faubourg, comme faisant partie du lot No. 304, dans l'ilet No. 32; le dit demi terrain [mesure française] 30 pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 303 et de l'autre partie du dit lot No. 304.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les billets devront être divisés par coupons.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 17 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Hood.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég

5 avril

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc— FORSTALL & CO.

EN débarquement du navire français Ballochan, capitaine Dufour, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 40 barriques de Vin rouge vieux, petit Médoc.

4 avril J. B. & F. LABATUT.

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie

4 avril Pre. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan:

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

D'Importation Antérieure.

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par OSMIN BIGOURDAN,

4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que les dits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH, No, 23, Nouvelle-Levée.

25 mars.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à P. DUBERTRAND, rue St. Louis, No. 128

25 mars

UNE DAME ayant l'intention de retourner en France, souhaiterait trouver à accompagner des personnes, auxquelles ses soins pourraient être nécessaires, ou même y conduire des enfans, ayant l'avantage de ne point être indisposée en mer. Pour plus amples informations, s'adresser chez MRS BATUT FRERES,

25 mars—1m Rue Ste. Anne, entre Condé et Royale

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par I. OGDEN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris à vendre par Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

26 fév.

LETTRES DE CHANGE sur New York, à vendre par JULES LEBLANC, rue Royale, No. 103.

8 mars

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

2 mars

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.

21 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

28 mar

LETTRES DE CHANGE sur France à vendre par HAGAN, NIVEN & CO.

20 fév

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale. No. 103

5 fév

TRAITES su Boston, à vendre par LINCOLN & GREEN.

25 mars

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.

No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser. J. F. OSBORN,

N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do; 1 do. 6 1-2 do. do. 17 déc—6m

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par BLANC & BRUGIER.

8 mars

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:

40 barriques Vin de Bergasse;
25 caisses de Savon;
75 paniers Vermicelli. F. H. PETITPAIN, Chartres et Toulouse.

1 avril

500 BARILS Farine; 150 Whiskey rectifié; 50 barils do. ordinaire; 50 barils Haricots; 50 do. Porc; 20 boucauds Jambons; 15 barils de Bœuf; 100 do. Pommes sèches; reçus et à vendre par ORAIN & MIGNON, rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

27 mars

20 ROUREAUX Cuir à semelle, à vendre chez ORAIN & MIGNON, rue de Nelle-Levée, No. 7.

5 avril

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 14 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christophen Wilkinson Diggs, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, avec toutes les bâtisses qui sont dessus consistant en une belle maison en briques, un magasin de dépôt &c. actuellement occupés par le Sr. E. D. Turner, comme un dépôt de merrains. Les dits terrains et bâtisses étant loués à raison de $1000 par an.

Le dit lot de terre ayant (mesure anglaise) 356 pieds, 4-8 d'un pouce, sur une ligne parallèle et faisant face au chemin public ou rue de la Nouvelle Levée, 361 pieds, 6 pouces et 4-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue Céleste, 255 pieds, 9 pouces et 2-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue de la Vieille Levée, jusqu'à ce qu'il touche les limites de la propriété de Laurent Millaudon au coin des rues de la Vieille Levée et des Religieuses, là, formant un angle droit, et s'étendant de 85 pieds 3 pouces le long des limites de la propriété du dit Millaudon, parallelle à la rue Céleste, là, formant un angle droit, et s'étendant de 63 pieds 11 pouces et 3-8 le long des limites de la propriété de Louis Dédé, parallelle à la rue de la Vieille Levée, là formant un autre angle droit, et s'étendant de 42 pieds 7 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, parallelle à la rue Céleste, là, formant un autre angle droit, et s'étendant de 127 pieds, 10 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, paralelle à la rue de la Nouvelle Levée, et 76 pieds 4 pouces et 4-8 sur une ligne parallelle et faisant face à la rue des Religieuses.

Un plan descriptif de la propriété ci dessus mentionnée peut être vu en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, jusqu'au 3 avril, il sera en suite exposé à la Bourse jusqu'au jour de la vente.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La propriété sera livrée à l'acquéreur le 1er. mai prochain, et pas avant, étant maintenant à bail, lequel bail expire ce jour.

Il est expressément entendu que le loyer provenant du dit bail, du jour de la vente au 1er. mai n'appartiendra pas à l'acquéreur; mais sera au profit des héritiers et co-propriétaires.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 12 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Finnerty, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné sur le plan original du dit faubourg, par le No. 17, et désigné par le No. 3, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 juillet 1831; le dit terrain No. 3, ayant [mesure anglaise] 23 pieds 2 3 4 pouces de face à la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin Public, et s'étendant en profondeur, de 99 pieds 3 pouces du côté de la propriété de Joseph Messman, 90 pieds 1 2 pouce du côté de la rue Philippe, où il est bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 pieds de large dans la profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

10 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'une commission à moi adressée par l'hon. juge de la paroisse d'Iberville, j'exposerai en vente à la Bourse, lundi, 12 mai, à midi, pour compte de la succession de feue Marianne Joly, décédée épouse de Venance St. Amant, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, situé au faubourg Lacourse, paroisse de la Nouvelle Orleans, dans la rue Apollon, entre la rue Polymnie et les limites de la propriété d'Eulalie Bacchus f. c. l., mesurant 60 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur; le dit terrain sera vendu en deux portions égales, de 30 pieds de face chaque, sur toute la profondeur, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente: Un tiers, payable en mars 1835, un tiers en mars 1836, et la balance en mars 1837. L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

10 avril

AVIS.—Une loi incorporant une compagnie à l'effet d'améliorer le carré de la ville de la Nouvelle Orleans et pour d'autres objets, ayant passé à la dernière session de la législature et promulguée, la Direction donne avis que les livres de souscriptions seront ouverts Lundi prochain, 17 du courant, en l'étude de Mr. Felix de Armas, encoignure des rues Royale et St. Louis, depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. (Dimanches et fêtes exceptés.)

Le public est prié de prendre connaissance de la charte, dont les dispositions principales sont: que les acquisitions de terrains et constructions de maisons, indépendamment des autres pouvoirs donnés à la compagnie, seront faites dans les limites du carré proprement dit, savoir:—rue de la Levée, rue du Canal, partie est, rue des Remparts, côté sud, et rue de l'Esplanade, côté ouest.

Que les directeurs déclareront des dividendes tous les six mois, ou au moins tous les ans, sans pouvoir jamais les agglomérer au capital, ou feront savoir aux actionnaires les causes pour lesquelles il n'y aurait point eu de dividendes de réalisés.

Que le fonds capital de la dite compagnie n'excédera pas un million de piastres et ne pourra être moindre de cinquante mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque.

Que dès qu'il y aura eu cinquante mille piastres de souscrites, la compagnie sera réputée en opération.

Que le montant de la souscription est payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, le premier seulement endossé à la satisfaction de la direction.

Que la durée de la charte sera de vingt cinq ans, à moins que dix ans après la mise en opération, il ne plaise à une majorité des actionaires de la dissoudre.

Que le montant de la souscription une fois rempli, les livres seront clos, sans qu'il y ait lieu à réduction du montant des actions.

	Directeurs.	
J. F. CANONGE,		F. GARDERE.
H. R. DENIS,		N. O. LEBRETON,
ALONZO MORPHY,		FELIX DE ARMAS,
ED. J. FORSTALL.		

13 mars.

AVIS AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE ET AUX CURIEUX.

LEBRETON, *Naturaliste* et professeur d'*Ornithologie*, arrivant du Mexique, a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collection de ce qui est relatif à son art. Il possède un grand nombre d'*Oiseaux* et d'*Insectes* de diverses espèces, tous soigneusement empaillés, arangés en groupes, ou isolés, et placés avec goût sur des pots-à-fleurs. Il offre le tout à la curiosité des connaisseurs et du public en général, qui apprécieront la peine qu'il s'est donné pour se procurer ces différens sujets, qu'il vendra à des prix modérés.

Il est porteur de certificats des autorités de Rouen, sa patrie, attestant ses connaissances pour dépouiller, monter et empailler les *Oiseaux* et *Quadrupèdes*, en conservant leurs couleurs naturelles et en les préservant pendant de longues années.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera des leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi; à sa demeure, rue St-Pierre, No. 139, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

24 mars—4

DOYLE & MAY, PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir. &c.
	Gialla et antique.
Erable, œil d'oiseau,	Oriental ou vert antique.
Bois de satin,	Jaspé.
Racine d'érable,	Granite de Darby et du Potomac.
Bois noirs,	
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernies, &c.

12 mars

$5 DE RECOMPENSE.

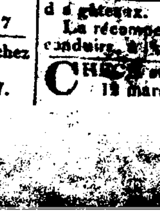

PARTIE maronne de chez son maître depuis le 20 novembre dernier, la négresse EUPHROSINE, âgée d'environ 22 ans, taille d'apeu près 4 pieds 10 pouces. Elle a emmenée avec elle son enfant ROBERT, âgée de 8 ans; Euphrosine a dans une des mains un sein noir, on l'a apperçu du côté de l'habitation du M. Théodore Macarty, vendant des gâteaux.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira dans une des geoles de cet Etat.

31 mars

CHECKS sur New-York et Philadelphie, à vendre à la BANQUE DE L'UNION.

12 mars

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—1m

Avis aux Négocians Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de la même année, il est stipulé que:

"En outre du manifeste, prévu par l'article 1er. de cette loi, un autre manifeste en triplicata doit être présenté, de chaque importation, signé par le chargeur, exprimant minutieusement le contenu de chaque caisse, bale, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être délivré au moment où le bâtiment jettra l'encre. Ces manifestes particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice-consuls de la république, du plus prochain port où le bâtiment aura été expédié."

Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit décrétée," et comme le soussigné a reçu de son gouvernement la loi en question, il devient de son devoir d'informer du fait les négocians de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ, consul mexicain.

31 mars—1m

DAMEJEANNES, BOUTEILLES &c.

1500 DAMEJEANNES rondes de 5 1-2 gallons; 200 paniers Bouteilles françaises; 100 do. à Porter et à vin de Madère; 10 balles Bouchons; 500 paniers Anizette superfine de Bordeaux; 500 caisses raisins; 250 1-2 caisses do.; 50 barriques vin Bordeaux, différens crûs, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11

10 avril

CAFE, THE, GENIEVRE, &c.—800 sacs café de première qualité, de Rio, 300 boites thé (gun-powder), 300 do. Young-Hyson; 30 pipes Genièvre supérieur, ayant droit au drawback; 50 paniers Champagne; 50 barils vieux whiskey rectifié; 80 barils aloses nos. 1 et 2; 10 barillets langues de bœuf; 20 caisses fromage de Hollande supérieur; 10 caisses Madère; 100 roleaux cordes de Manille; 300 do, cordes du Kentucky; 100 caisses tabac manufacturé; 200 cruches huile de lin; 1500 rames papier de paille, pour enveloppe.

En magasin, et à vendre à des termes accommodants, par TIERNAN, CUDDY & Co, encoignure Granier & Tchoupitoulas.

8 avril

VIN, EAU DE-VIE, VINAIGRE, &c.

EN déchargement de la barque la Jeune France, de Bordeaux, et ayant droit au débenture:

340 barriques Vin rouge de Montferrand, St. Estèphe, Médoc, Puillac, St. Julien, et Haut Brion;
60 demi barriques do. do. do.
75 barils Vin blanc, Barsac, Carbonieux, et Sauterne.
1500 caisses Vin rouge, Pauillac, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux, Gruau Larose, Latour, Lafite, et Haut Brion.
400 caisses do. do. do. (de 24 demi bouteilles chaque.)
200 do. Vin blanc en bouteilles et demi bouteilles; 10 barils Anchois à coques tendres.
50 caisses Genièvre Muscat de Frontignan.
25 pipes, demi pipes et barils vieux Eau-de-vie de Cognac; 50 barils Eau-de-Vie blanche, (espagnol) pour le marché mexicain;
30 barils Vinaigre de Vin blanc;
100 dame jeannes do. do. do.
250 paniers d'Anizette supérieure.
110 caisses do. assorties.
55 balles bouchons à sortir, (pour bouteilles et dame jeannes) 75 mille Bouchons de phioles, (longs et courts.)
Marasquino, Curaçao, Kirsch, Absynthe, &c. P. O. SORBE, rue Royale, No. 118

8 avril—10

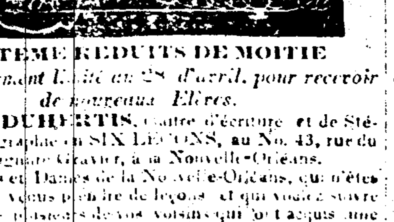

SYSTEME REDUITS DE MOITIE

Et positivement limité au 28 d'avril, pour recevoir de nouveaux Elèves.

W. C. DUHERTIS, maître d'écriture et de Sténographie en SIX LEÇONS, au No. 43, rue du Camp, encoignure Gravier, à la Nouvelle-Orléans.

Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qui n'êtes point encore venus prendre de leçons et qui voulez suivre l'exemple de plusieurs de vos voisins qui ont acquis une fort jolie écriture en six leçons ou six heures, vous êtes priés de vous présenter de suite.

Afin de me mettre à la portée de tous ceux qui désirent profiter de mes leçons, j'ai réduit mes prix de moitié au lieu de $17 50, je ne demande que $8.75. Ceux qui désirent acquérir une belle main, ne négligeront pas cette occasion. W. C. D.

Mes chers Elèves—Sur le point de partir, je voudrais pouvoir promettre de vous faire une nouvelle visite; mais me disposant à retourner a Londres, je ne pourrai avoir ce bonheur. J'emporterai avec moi un sentiment bien vif de reconnaissance pour toutes les marques d'estime que vous m'avez données. Je n'ai pas d'expressions pour exprimer ce que je ressens. En attendant, je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'agréer l'assurance de l'estime et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre fidèle serviteur. Wm. C. DUHERTIS.

On reçoit les élèves le jour et le soir. Les dames aux heures accoutumées.

Je préviens qu'on ait à me présenter tous mes comptes encoignure du Camp et Gravier d'ici au 28 d'avril pour que je les paye.

3 avril W. C. D.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES; DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES

DIRIGÉE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do
Do. sans musique ou dessin,	84	do
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET est chargé de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-proviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pes. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Propriété de Valeur à Vendre.

SITUEE rue Conti, entre Dauphine & Bourgogne, No. 156, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Conti, sur une profondeur de 60 pieds, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent et qui sont louées $32 par mois. Si d'ici au 8 d'avril cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera immédiatement offerte en vente publique. CHS. HATREL, rue de Chartres, No. 123.

1 avril

J. B. Trezini *contre* Pino.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, samedi, 19 avril, à 4 heures P. M. divers articles de comestibles, consistant en damejeannes de liqueurs, des barils contenant du sucre, poivre &c, et divers autres articles.—Conditions comptant.

5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Zéringuis vs. Mlle. Louise.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 18 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, les articles suivants, savoir: 2 tables, 3 paniers, une malle &c., saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

W T Thompson vs. J F Cruzel et femme.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 17 d'avril 1834, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues St. Claude et Ursulines, le contenu d'un magasin de comestibles, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: Comptant.

5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

L A Pigneguy vs Guiquet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 17 avril 1834, en face de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval de selle, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions; Comptant.

5 avril B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, en face de la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, le mardi, 15 avril 1834, un étalon gris et un cheval noir; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de F. Layet vs. J. Thompson.

Conditions: Comptant.

4 avril B. BEAUREGARD, marshal

Maire et Alderman de la Nelle-Orléans vs Irish, Adams et William C. Quork.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 17 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, un bois de lit, un bureau pour une maison de commerce et six tables, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions; Comptant.

4 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. Allen *contre* Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, en face de la rue Madison, le mercredi, 16 d'avril, à 4 heures P. M., un lot de chaises, et un miroir. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions; comptant

3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

John H. Graham *contre* Levi Kellam.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 16 d'avril, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, en face de la rue Madison, 2 caisses de verre, un lot de pinceaux, ustensils de cuisine &c. Aussi, un side board. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: Comptant.

3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

David Miller vs. J. G. Dougaty, propriétaire de la goëlette Henriette.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Chs. Chs Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 28 avril 1834 à midi,

La goëlette HENRIETTA, ses agrès, et apparaux, maintenant amarée en face de la rue St. Louis, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

26 mars B. BEAUREGARD, marshal

Joseph Pilié vs. Timothy Bell.

EN vertu de deux ordres de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 14 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau nommé le Rambler, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions de la vente: comptant.

14 mars B. BEAUREGARD, marshal

Semmons & Rodriguez vs. la goëlette Messenger, capitaine Lurke et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, la goëlette Messenger, ses agrès, et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: Comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal

Duverly Saucier *contre* A. J. Bertrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres,

La goëlette ELIZABETH, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

J. L. Rabassa et al. vs. Jn. Datat.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 25 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une jument grise, connue généralement sous le nom de Céloé, saisie dans cette affaire.

Conditions: comptant.

11 avril B. BEAUREGARD, marshal

LA société de Harrison, Brown & Co, de cette ville a été dissoute le 1er courant, à la mort de Francis Dance, un des associés. A dater de cette jour, les affaires seront continuées sous la même raison de commerce par les autres associés John C. Harrison, George A. Brown et Charles Clagg, qui liquideront les affaires concernant la première société.

7 avril.

AVIS.

ATTENDU que Martin Bache s'est adressé à moi pour faire annuler une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

[L. S.] En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

10 av—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat

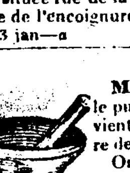

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.

AVIS.

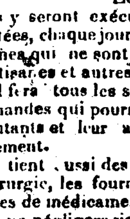

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars

A VENDRE en débarquement du navire Ballochan, de Bordeaux:—60 barriques vin rouge St-Estèphe; 134 caisses ditto Medoc et Margaux, 266 do. do. Medoc, St-Julien et Medoc, d'importations précédentes: 70 paniers vin de Champagne, 1re. qualité; 20 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Nuits; 3 barils vin Malaga, vieux; 1 caisses liqueurs Martinique; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 3 do. Eau de vie; 20 balles Indiennes françaises; 50 ditto coton écru de 29 p. de large; 30 do. do. 37 do.; 1 caisse do. blanc, 45 do. 1 ditto Cambrick; 3 ditto robes et collerettes brodées en mousseline suisse; 100 balles couvertures françaises 3 points; 2 ditto ditto 12 do.; 100 caisses sel raffiné en pains.

7 avril THEODORE NICOLET & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1834, les esclaves ci après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias *Rénet*, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.

LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgé de 15 ans.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 17 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, 3 Lots de Terre de grande valeur, situés rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant chacun 18 pieds 4 pouces 4 lignes de face, sur 115 pieds de profondeur, le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et exposé à la Bourse.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orleans, daté du 22 mars, 1834, il sera vendu Samedi, le 3 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, étant une partie dépendante de la succession de feu Marie Eulalie Villanueva, femme de C. D. Detiller:

BABET, négresse, âgée de 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet.

SOPHIE, négresse, âgée de 25 ans, servante.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. H. Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente de 175 terrains de valeur.

LUNDI, 21 avril prochain, à midi precis, il sera vendu à la Bourse Hewlett, 175 terrains situés faubourg Franklin, d'après les plans qui seront exposés à la Bourse, huit jours avant la vente. Ces terrains sont situés dans des Islets faisant face à la promenade des Bons Enfants, et des Champs Elisées (Bon Road) Si l'on considère les établissements qui se font de l'autre bord du lac, à Mandeville, à Lewisburg, le commerce croissant du faubourg Marigny, et de Mandeville, la situation avantageuse de ces terrains, ne laisse aucun doute, que les spéculateurs s'empresseront de saisir une occasion aussi favorable; aussi que les négociants qui désirent s'établir dans un endroit sain, qui offre l'avantage et l'agrément d'être à la ville et en même temps à la campagne. Ces terrains sont aussi propre pour le jardinage. Les conditions avantageuses que l'on fait aux acquéreurs, ne laisse rien a désirer aux personnes qui voudraient placer leur fonds dans ces terrains qui augmenteront considérablement de valeur dans quelques années.

Conditions; Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, à la charge par eux de se faire mettre en possession par la voie de la ville. 1 avril

LOTERIE D'OBJETS CURIEUX DU MEXIQUE.

LA personne qui, avec tant de soins, apporté en cette ville la COLLECTION DE FIGURES *de Cire et de linges*, représentant au naturel les usages et costumes des habitans des différents Etats de la république mexicaine, dont le travail aussi minutieux qu'exact captive l'attention des sages et des hommes de goût de l'Europe et de l'Amérique, sachant qu'il y en a dans cette ville qui n'ont, a l'honneur d'annoncer qu'il a l'intention de faire une loterie de tous ces objets précieux, laquelle sera composée de 200 billets et de huit lots gagnants.

Parmi ces huit lots se trouvent répartis trois collections des *Pierres et Idoles* (qui forment la principale partie de l'*Histoire des Aztecas*, ouvrage imprimé à New-York,) dont la recherche se fait avec tant d'assiduité par les sages. Il se trouve réparti également divers *groupes de Figures*, faits de linges. Le travail de ces derniers sujets fait l'admiration des hommes de goût, en considérant que le génie des mexicains a su rendre à ces créations avec une agilité et du fini, une ressemblance frappante à ces êtres existants. La notice de ces curiosités se trouve consignée dans l'*Loterie* ou elle est offerte, parce que les personnes qui les ont vues, ne pouvant les connaître, mais qui a montré dans cet écrit, qu'elle sait apprécier le vrai talent.

Le nombre des pièces qui composent ce que lot est exposé à la vue du public dans le café près de la Bourse, rue de Chartres, où l'on pourra prendre des billets à cette loterie. Le prix est de six piastres, on n'en tera le tirage qu'après que tout l'argent aura été collecté et avis public en sera donné trois jours d'avance.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1834.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7315—J. M. Allen *contre* ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable, aura lieu dans l'étude de [illegible], le 20 avril, afin d'y déclarer pourquoi la prière du pétitionnaire ne serait point accordée, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.

20 mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Premier District Judiciaire*—Joseph Wilson vs. ses créanciers—Attendu que Joseph Wilson, l'insolvable ci-dessus maintenant détenu, a, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, et afin d'obtenir le bénéfice de cet acte, enregistré sa pétition dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par le présent cités d'avoir à comparaître par devant la dite cour, le jeudi 1er. de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 7 avril 1834. Jno. L. LEWIS, dep. greffier.

9 avril—8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 26 mars 1834—No. 7208—*Courcal, Acebo & Co. contre leurs créanciers*—Sur motion de M. Christoval G. de Armas, avocat pour les pétitionnaires, et la copie du certificat de la procédure des créanciers des dits pétitionnaires, en l'étude du dit notaire public, il est ordonné par la cour que les dits créanciers ou tout autre personne concernée dans la dite affaire aient à prouver pourquoi la dite procédure ne serait pas homologuée. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 29 mars 1835.

31 mars—3 F. BUISSON, dep gref

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian—No. 7345.—*C. M. Doughty contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, not. pub, le lundi cinquième jour de mai prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que M. B. C. Elliot, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,

2 avril—3 F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans.—No. 7342.—*John B. Dumont* contre ses créanciers et les créanciers de *Gasquet & Dumont*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, le 3me. jour de mai prochain pour délibérer sur les affaires de ce pétitionnaire, et dans ce temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Il est de plus ordonné que M. A. M. Buchanan, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour.

2 avril—3 FREDERICK BUISSON, dép greffier.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, l'inteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—a S. L.

RECU et à vendre par le soussigné: Catholicon de Potteer W. W. garanti véritable; Farine d'orge et d'avoine de Robinson; Briquets de Lucifer, pâte de jujubes; Magnésie effervescente de Moxon; Sirop de callebasse, do. Pectoral balsamique; Bon Chocolat espagnol; Huile empyrumatique, excellent vermifuge pour les chevaux; Encre à marquer le linge; 3 barils Huile de palmachristi blanche 1ère. qualité; 10 do. Alun; 15 do. Sel d'Epsom; 25 do. do. de Glauber, Extrait d'Absynthe [illegible], &c. &c. A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123.

28 mars